

ral, avec plus de titres, d'ailleurs, que ceux qui l'entouraient. Disons, à ce propos, qu'il ne paraît pas que les deux décrets de la Commune supprimant, le premier le grade de général en chef, le second celui de simple général, aient jamais été pris au sérieux. Comme bien d'autres, ils restèrent lettre morte. Ajoutons qu'on peut déplorer qu'un grand nombre de ces décrets n'aient pas eu le même sort.

A la date du 12 avril, on lisait avec stupeur dans le *Journal officiel* : « La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète : — La colonne de la place Vendôme sera démolie. »

Et ce décret a été malheureusement exécuté ; il l'a été à la vue, pour ainsi dire, des Prussiens dont il ne pouvait que flatter les passions ; il l'a été après des retards qui ont pu faire espérer un instant que la Commune reculerait devant cette œuvre de destruction honteuse et stupide.

Mais Courbet était là, ce misérable peintre, soi-disant réaliste, dont le travail, grossièrement prétentieux, ne peut soutenir la comparaison avec les vieux et vrais réalistes flamands ou hollandais ; réputation surfaite par une coterie et que ne comprendra pas, à coup sûr, la génération qui nous suit. Il était là, hâtant de ses vœux et de ses conseils insensés la chute du monument qui pouvait encore nous consoler des revers présents par le souvenir de nos gloires passées. Étrange attentat à l'honneur et à la dignité d'un grand peuple !

Courbet avait été nommé membre de la Commune lors des élections complémentaires faites le 16 avril, et, en même temps que lui, avaient été élus à une majorité dérisoire les citoyens Cluseret, Vésinier, Andrieu, Pothier, Serrailleur, Durand, Johannard, Rogeard, Pillot, Sicard, Briosne, Philippe, Lonclas, Dupont, Longuet, Arnol, Menotti Garibaldi, Viard et Trinquet.

La Commune grandissait en nombre, mais non en talents. Aussi adroit que son père, Menotti Garibaldi déclina l'honneur qu'on lui faisait en cette circonstance et n'accepta pas le siège qu'on lui offrait à l'Hôtel de Ville.

La Commune décida encore que, comme il importait de connaître les actes de la dictature du

4 septembre et, en particulier, ceux qui avaient amené la capitulation de Paris, une commission d'enquête serait instituée pour rechercher et classer les papiers, dépêches et documents de toute nature tombés entre les mains du peuple à la suite de la révolution du 18 mars, dans le but de réunir tous les éléments nécessaires pour établir la part de responsabilité qui incombait à chacun de ceux qui avaient participé aux actes du gouvernement du 4 septembre.

Puis, chose plus grave, elle avait accordé aux instances de Raoul Rigault l'institution de la célèbre cour martiale¹, qui devait si bien servir ses haines et son tempérament sanguinaire. Les peines qui pouvaient être appliquées par la cour martiale étaient : la mort, les travaux forcés, la reclusion, la détention, la dégradation civique, la dégradation militaire, la destitution, l'emprisonnement et l'amende. Tout individu condamné à la peine de mort par la cour martiale était fusillé.

La fusillade semblait être, en effet, même à part les décisions de la cour martiale si redoutée, et avec raison, des gardes nationaux, l'instrument des modernes vengeances politiques. Le peuple,

¹ Voir le n° 15 des Notes et Pièces justificatives.

tout à fait en dehors de l'impulsion de la Commune, venait, dans un moment de puéril enthousiasme, de brûler sur le boulevard Voltaire, aux pieds de la statue du grand sceptique, ce qu'on nomme, en termes officiels, les *bois de justice*, c'est-à-dire la guillotine. Eh bien, on a pu dire que c'était un pas fait en arrière. La guillotine, la peine de mort étant donnée, valait certes mieux que le fusil au point de vue des souffrances de la victime !

En outre, et quoiqu'on ne dût guère en faire usage, le citoyen Eugène Protot, délégué à la justice, cherchait à reconstituer des tribunaux. On nommait des greffiers et des huissiers ; on nommait aussi des juges de paix et des notaires. On décrétait le jugement par les pairs, l'élection des magistrats ; on instituait un jury d'accusation. Les jurés en seraient pris parmi les délégués de la garde nationale, élus à la date de la promulgation du décret. Ce jury d'accusation devait se composer de quatre sections, comprenant chacune douze jurés, tirés au sort en séance publique de la Commune de Paris. Les fonctions d'accusateur public seraient remplies par un procureur de la Commune, assisté de quatre substituts nommés directement par la Commune. Le terrible Raoul Rigault, après avoir

présidé la cour martiale, allait bientôt occuper les fonctions de procureur général.

En attendant, les arrestations se multipliaient. Des prêtres et des religieuses étaient incarcérés tous les jours. On spoliait les églises. On enlevait dans les maisons des frères de la Doctrine chrétienne, dans les couvents et jusque dans les établissements fondés par les petites sœurs des pauvres, toutes les sommes d'argent, même les plus minimes, que l'on pouvait y découvrir. Des taxes communales étaient établies sur les chemins de fer et l'on avait extorqué de nouveaux millions à la Banque de France.

En revanche, on affectait de s'occuper des intérêts moraux et physiques du peuple. On faisait de la fausse philanthropie en supprimant le travail de nuit dans les boulangeries, décret qui, par parenthèse, contribua beaucoup à indisposer la population contre la Commune. On supprimait le système des amendes dans les administrations publiques ou privées. On interdisait la prostitution, sans donner du travail aux malheureuses qui s'y livrent. On désorganisait le mont-de-piété, cette précieuse ressource du pauvre, sous prétexte que le prêt sur gage avec intérêt était immoral. Il est vrai que la Commune décrétait que les objets mo-

biliers, effets d'habillement, lingerie, instruments de travail, pourraient être de suite et gratuitement retirés jusqu'à concurrence de la somme de vingt francs; « et les anneaux de mariage! » s'écriait sentimentalement le citoyen Arthur Arnould.

Aussi le langage des journaux qui n'étaient pas inféodés au gouvernement de l'Hôtel de Ville pouvait se résumer ainsi : La Commune a supprimé la plupart des feuilles qui lui étaient hostiles (elle finit par les supprimer toutes, ce qui simplifiait la question); elle a opéré des arrestations nombreuses, beaucoup réquisitionné, pris des otages, *visité* des hôtels de réactionnaires, livré des combats dans lesquels une foule de gens ont perdu la vie, si ce n'est par sa faute, au moins par sa volonté. Voilà jusqu'ici ce que la Commune a fait de plus clair. Mais l'on est bien forcé d'avouer que tout cela ne constitue pas, à proprement parler, un programme politique, et que les citoyens immolés sur l'autel de la patrie, par ordre de la Commune, sont en droit de se demander quelle est, au juste, la cause qu'ils défendent, et dans quel but ils se font tuer avec un entrain qui est presque de l'héroïsme.

La situation se trouvait parfaitement et très-nettement résumée ainsi. Telles étaient les réflexions

qu'on échangeait dans tous les centres intelligents.

Ce qui n'empêchait pas des citoyennes, qui osaient apposer leur signature au bas des adresses laudatives qu'elles envoyaient à l'Hôtel de Ville, de prodiguer leurs ridicules encouragements aux hommes de la Commune, auxquels elles distribuaient des brevets de grandeur et d'immortalité; les membres bruyants et remuants de la Ligue de l'Union républicaine de multiplier, en vue d'une conciliation désormais impossible, leurs allées et venues de Paris à Versailles et de Versailles à Paris; les francs-maçons, enfin, déposant leur masque, de se jeter dans l'arène des partis et de s'y montrer à visage découvert.

Ils avaient commencé par lancer un manifeste adressé aux membres de la Commune comme au gouvernement de Versailles, manifeste dans lequel ils les adjuraient, au nom de l'humanité et de la fraternité, d'arrêter l'effusion du sang : « Nous ne venons pas vous dicter un programme, disaient-ils en terminant, nous nous en rapportons à votre sagesse; nous vous disons simplement : Arrêtez l'effusion de ce sang précieux qui coule des deux côtés et posez les bases d'une paix définitive qui soit l'aurore d'un avenir nouveau. Voilà ce que nous vous demandons énergiquement, et, si

notre voix n'était pas entendue, nous disons ici que l'humanité et la patrie l'exigent et l'imposent. »

Ce manifeste n'ayant pas produit l'effet qu'ils en attendaient, les francs-maçons décidèrent, fort imprudemment et malencontreusement, à notre avis, qu'ils feraient une manifestation publique, sorte d'exhibition théâtrale sur le résultat de laquelle ils se croyaient en droit de beaucoup compter. En conséquence, toutes les loges des trois rites : le Grand-Orient, le rite Écossais et le Misraïm, se réunissaient dans la cour du Louvre et sur la place du Carrousel, pour, de là, se diriger sur l'Hôtel de Ville. Des gardes nationaux occupaient la rue de Rivoli et la place du Palais-Royal, contenant avec peine la curiosité de cette population parisienne pour qui tout est spectacle. A onze heures, étaient réunies les loges (bien loin d'être au complet, d'ailleurs), entourant leurs bannières et précédées de quelques-uns de leurs dignitaires, ornés de ce qu'on appelle les insignes de la franc-maçonnerie, oripeaux bons pour le huis-clos, mais qui n'auraient jamais dû, à cause du ridicule et des remarques populaires, être ainsi exposés au grand jour.

Six membres de la Commune, également parés de leurs écharpes rouges à franges d'or, vinrent,

précédant un bataillon de fédérés, chercher les francs-maçons pour les conduire à l'Hôtel de Ville. Le cortège se forma. Il pouvait y avoir environ huit mille maçons et soixante bannières, dont la première, tenue par un *artilleur* (singulière ironie du hasard), portait, écrits en lettres d'or, les mots : « Aimez-vous les uns les autres. » Une députation de toutes les loges pénétra dans la cour de l'Hôtel de Ville. Cette députation fut reçue par tous les membres de la Commune au son des clairons et des tambours. Il y eut échange de discours, comme cela se passe en pareil cas. Un membre de la Commune orna même une des bannières de son écharpe écarlate aux grands applaudissements des assistants.

La délégation franc-maçonnique sortit ensuite de l'Hôtel de Ville, et le cortège, reprenant sa marche, se dirigea vers la place de la Bastille, dont la colonne symbolique fut saluée par de nouveaux discours. Puis on descendit les boulevards pour se rendre à Neuilly. La manifestation, prévenue que de temps à autre des obus tombaient dans le quartier des Champs-Élysées, s'était divisée en plusieurs groupes dont chacun avait pris une des avenues qui aboutissent à l'arc de triomphe de l'Étoile. Heureusement, les vénérables de

chaque loge avaient pris les devants et planté les bannières maçonniques sur toute la ligne des fortifications, entre la porte des Ternes et la porte Dauphine. On n'eut point d'accident à déplorer ; les batteries des fédérés et celles de Versailles demeurèrent silencieuses. Une délégation des maçons se dirigea vers les avant-postes de l'armée régulière, et obtint d'envoyer à Versailles un certain nombre de ses membres, dans le but de faire auprès du gouvernement légal une nouvelle tentative de conciliation. Cette tentative, pas plus que les précédentes, ne pouvait aboutir, du reste, dans les circonstances données et dans les termes où on la posait.

Le lendemain, le canon retentissait de nouveau depuis le Point-du-Jour jusqu'à Clichy. Les bannières de la franc-maçonnerie étaient transpercées par les éclats d'obus. Les délégués qui, dans une réunion tenue avenue de Wagram, avaient déclaré que si les Versaillais ne respectaient pas ces emblèmes de paix et de conciliation, ils s'engageaient à prendre les armes pour défendre la cause des franchises communales, n'avaient plus qu'à adopter ce parti extrême. Ils avaient, en dépit des volontés des chefs suprêmes de leur ordre, compromis inutilement et pour longtemps cette insti-

tution surannée à laquelle on peut surtout adresser ce trop juste reproche qu'en plein dix-neuvième siècle, lorsqu'on veut faire le bien, lorsqu'on a des intentions loyales, il n'est pas besoin de se cacher.

CHAPITRE X

Nous allons esquisser à grands traits les événements militaires qui, se produisant parallèlement alors, n'allaient pas tarder à dominer les événements politiques.

Après les premières défaites qui avaient forcé les troupes de la Commune à se renfermer dans l'enceinte de Paris, au lieu de prendre l'offensive et de marcher sur Versailles, comme elles l'avaient cru et espéré d'abord, un temps d'arrêt s'était produit dans les attaques de l'armée de Versailles, et ce temps d'arrêt, la Commune en avait profité pour faire croire à ses succès et publier des bulletins de victoire, dont la population parisienne n'a